

# Château fort de l'Ebaupinay : règlement tirage au sort

## Article 1. SOCIETE ORGANISATRICE ET OBJET DU REGLEMENT

1.1. La société, immatriculé sous le numéro SIRET 80258186800022, ayant son siège 14 rue Crespin du Gast, 75011 Paris (France), représentée par Romain Delaume, dûment habilité aux fins des présentes ou « l'Organisateur », organise sur la plateforme Internet de financement participatif Dartagnans.fr un jeu concours.

Ce jeu concours aura lieu du jeudi 6 décembre 2018 au jeudi 20 décembre 2018 à 10h00 (UTC+1 - heure de Paris). Ce jeu concours entre dans le cadre d'une campagne de crowdfunding intitulée « Devenez seigneur du château fort de l'Ebaupinay ». Ce jeu concours s'intitule « Devenez seigneur du château fort de l'Ebaupinay avec le Parisien ».

1.2. Ce jeu n'est ni géré, ni sponsorisé, ni associé à FACEBOOK®.

## Article 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1. Ce jeu est ouvert à toutes les personnes participant à la campagne de financement participatif « Devenez seigneur du château fort de l'Ebaupinay » ayant lieu sur le site Dartagnans.fr.

2.2. La participation au jeu se fait exclusivement par voie électronique en prenant part au financement de la campagne « Devenez seigneur du château fort de l'Ebaupinay » en indiquant avoir entendu parlé projet dans Le Parisien dans le champ prévu à cet effet, sur la page url : <https://dartagnans.fr/fr/projects/devenez-seigneur-du-chateau-fort-de-l-ebaupinay/donate>. La participation implique l'acceptation et le respect des dispositions du présent règlement, accessible sur à l'adresse url : [www.dartagnans.fr/leparisienebaupinay](http://www.dartagnans.fr/leparisienebaupinay)

2.3. La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses identités pourra être sanctionnée et notamment par l'interdiction formelle et définitive de participer au jeu.

nt

## Article 3. PRINCIPE ET MODALITE DU JEU / MODALITES DE DETERMINATION DU GAGNANT

3.1. Modalités de participation au jeu

3.1.1. Le jeu est basé sur la participation à la campagne de financement participatif « Devenez seigneur du château fort de l'Ebaupinay ».

3.1.2. Le jeu est accessible sur le site dartagnans.fr. Le principe du jeu est le suivant :

- Le participant se connecte sur la page de campagne de l'organisateur « Devenez seigneur du château fort de l'Ebaupinay » via le site [dartagnans.fr](http://dartagnans.fr), accède aux différentes contreparties annoncées sur la page, en choisit une, remplit le formulaire de participation mis à sa disposition et s'acquitte du montant du don qu'il a sélectionné.

- Le participant devra en indiquant avoir entendu parlé projet dans Le Parisien dans le champ prévu à cet effet, sur la page url : <https://dartagnans.fr/fr/projects/devenez-seigneur-du-chateau-fort-de-l-ebaupinay/donate>

- Les informations suivantes sont obligatoires pour participer : statut, nom, prénom, adresse, code postal, ville, pays, email, téléphone, et en indiquant avoir entendu parlé projet dans Le Parisien dans les champs prévus à ces effets, sur la page url : <https://dartagnans.fr/fr/projects/devenez-seigneur-du-chateau-fort-de-l-ebaupinay/donate>. Toute participation incomplète sera considérée comme nulle.

### 3.2. Désignation du Gagnant

3.2.1. Le gagnant sera déterminé par tirage au sort.

3.2.2. La désignation du gagnant se fera à la date suivante : le 20 décembre 2018.

3.2.3. Le gagnant sera averti par email par l'Organisateur ou par Dartagnans. Cette information aura lieu dans un délai de 3 jours maximum. L'absence de réponse à ce message dans les Trente (30) jours après réception du message de l'Organisateur l'informant de sa qualité de gagnant vaudra abandon du Lot par le gagnant.

3.2.4. Le gagnant sera ensuite contacté par les équipes de l'Organisateur ou de Dartagnans afin de convenir de la date à laquelle il pourra bénéficier de son lot.

## Article 4. DOTATIONS

4.1. 5 lots identiques sont mis en jeu. Les 5 lots sont les suivants :

Le groupe les Echos / Le Parisien, doublera le montant de votre don, vous permettant ainsi de doubler votre participation au projet « Devenez seigneur du château fort de l'Ebaupinay ». Par exemple si vous donnez 50€ pour 1 part du château fort de l'Ebaupinay, votre don sera doublé à 100€. Vous aurez donc 2 parts du château de l'Ebaupinay. Par exemple si vous donnez 60€ pour 1 box « ma part du château fort de l'Ebaupinay », votre don sera doublé à 120€. Vous aurez donc 2 box « ma part du château fort de l'Ebaupinay ». Etc.

Le groupe les Echos / Le Parisien vous inviterons également à un week-end exceptionnel pour 2 personnes au château fort de l'Ebaupinay comprenant : une visite guidée inédite + un survol en montgolfière du château, un diner médiéval au coin du feu et nuit privilège sur place dans des tentes médiévales VIP, au cœur de la Grande Histoire.

4.2. Une fois attribués aux 5 gagnants, les lots sont strictement personnels, non cessibles et non convertibles en espèce. Si un gagnant ne veut ou ne peut prendre possession de son prix, aucune compensation n'aura lieu.

4.3. Les gagnant devront pour utiliser leur lot respecter toutes les démarches et demandes imposées par les équipes des de l'Organisateur et de Dartagnans. Dans le cas d'un non respect des lois en vigueurs ou d'un rejet de la part des autorités françaises du gagnant, l'Organisateur ou Dartagnans ne pourront être tenu comme responsable.

## **Article 5. DONNEES PERSONNELLES**

5.1. Le gagnant autorise l'Organisateur et Dartagnans pour eux-mêmes ou pour le compte de la personne bénéficiaire, à utiliser en tant que de besoin à titre publicitaire et pour une durée maximum de six mois, son nom, prénom, ville de résidence et photo, sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage autre que l'attribution du Lot. En cas de désaccord, le gagnant devra en informer par écrit l'Organisateur dès la remise du Lot.

5.2. Le destinataire des informations contenues dans le jeu est l'Organisateur et Dartagnans. Elles seront fournies par le site Dartagnans.fr. L'Organisateur et Dartagnans indiquent aux participants que les données nominatives collectées peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé et seront à cette fin conservées dans un fichier informatique pour une durée de trois ans, qu'elle se réserve le droit d'exploiter. Conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Pour exercer ces droits, les participants doivent envoyer un courrier à l'adresse suivante :

**Dartagnans**

1 rue de Châteaudun

75009

Paris

## **Article 6. RESPONSABILITE**

6.1. L'Organisateur ou Dartagnans ne pourront être tenu responsable si, pour une quelconque raison et/ou en cas de force majeure, le jeu venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé ; et ce sans qu'une quelconque indemnisation ne soit due aux Participants.

6.2. L'Organisateur ou Dartagnans ne pourront être tenu responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, des dysfonctionnements techniques, des bugs informatiques ou tout autre problème technique impactai(en)t le bon déroulement du jeu ou la liste des gagnants. Les plaignants ne pourraient alors prétendre à quelques dotations que ce soit.

6.3. L'Organisateur ou Dartagnans se réservent le droit d'arrêter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce jeu à tout moment sans que les participants ne puissent prétendre à un quelconque dédommagement.

6.4. Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par l'Organisateur ou Dartagnans dont les décisions sont sans appel.

6.5. Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. L'Organisateur ou Dartagnans ne sauront donc être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels intrus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le site utilisé pour des causes qui ne seraient pas directement et exclusivement imputables à l'organisateur. L'Organisateur ou Dartagnans ne pourront être tenu pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du jeu. Plus particulièrement, l'Organisateur ou Dartagnans ne sauront être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle, sauf en cas de faute directe et exclusive de l'Organisateur ou de Dartagnans

6.6. En outre, la responsabilité de l'Organisateur ou de Dartagnans ne pourront être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique. L'Organisateur ou Dartagnans ne sauront davantage être tenu pour responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du jeu ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau où dû à des actes de malveillances.

6.7. Le lot attribué à chaque gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte et ne peut en aucun cas être échangé à la demande du gagnant contre sa valeur en espèces ou contre toute autre dotation pour quelle que raison que ce soit.

6.8. Les participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, e-mail autres que ceux correspondant à leur identité, et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants en cours de jeux seraient automatiquement éliminés.

6.9. Toutes informations ou coordonnées incomplètes, erronées ou en violation au Règlement, entraîneront la nullité de la participation et le Participant concerné ne pourra donc pas être éligible au gain du lot mis en jeu dans le cadre du jeu.

6.10. Toute participation devra être loyale : il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats.

6.11. L'Organisateur ou Dartagnans se réservent la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout Participant qui n'aurait pas respecté le Règlement.

6.12. Il est rigoureusement interdit pour une même personne physique de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

## **Article 7. ACCEPTATION ET DEPOT DU REGLEMENT**

7.1. La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

7.2. Ce règlement peut être consulté pendant toute la durée du jeu sur à l'adresse url : [www.dartagnans.fr/leparisienebaupinay](http://www.dartagnans.fr/leparisienebaupinay)

7.3. Le présent règlement peut-être adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier électronique, avant la date de clôture du concours à l'adresse email suivante : [contact@dartagnans.fr](mailto:contact@dartagnans.fr)

## **Article 8. DROIT APPLICABLE**

8.1. Le présent règlement est soumis à la Loi Française.

8.2. Toute question d'application ou d'interprétation du présent règlement ou de ses avenants sera tranchée, à défaut d'accord amiable, devant les juridictions françaises compétentes et dans le respect de la législation française.

8.3. Toute contestation de la désignation du gagnant ne sera prise en considération que dans un délai d'un (1) mois à compter de sa clôture.